COMMUNE DE NIVILLAC Arrondissement de Vannes

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un,
Le huit mars,
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures au Centre Culturel du Forum
Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, maire
Date de convocation du conseil municipal : lundi 1er mars 2021

Conseillers en exercice: 27 - Conseillers présents: 22 pour les 3 premiers points et 23 pour les points suivants - Votants: 23 pour les 3 premiers points et 24 pour les points suivants

PRESENTS: Mme BAHOLET Stéphanie – Mme BERNARD Alexandra (Arrivée à 20h20 – Prend part au vote à compter du point 4 relatif au vote des budgets) – M. BLINO Jérôme – M. BUESSLER-MUELA Patrick – M. CHATAL Jean-Paul – M. DAVID Gérard – M. DAVID Guy – Mme DENIGOT Béatrice – Mme DESMOTS Isabelle – M. FREOUR Jean-Claude – M. GOMBAUD Jean-Paul – Mme GRUEL Nathalie – M. GUIHARD Alain – Mme HERVOCHE Josiane – M. LORJOUX Laurent – M. PÉDRON André – Mme PETIT-IMBERT Carole – Mme PHILIPPE Jocelyne – M. RENARD Patrice – M. ROZÉ Eric – M. SEIGNARD Jérôme – M. SEIGNARD André – Mme TIMMERMAN Nathalie

ABSENTS EXCUSÉS: Mme BLOUET Catherine - Mme BRÛLÉ Karine - Mme COIDIC Christine

ABSENTS: Mme TRIBOUT Karine

POUVOIRS : Mme COIDIC Christine à M. CHATAL Jean-Paul

Secrétaire de séance : Mme BAHOLET Stéphanie (à l'unanimité)

DECISION DU MAIRE

La défense des intérêts de la commune dans le cadre du contentieux avec la société CHARPENTE MENUISERIE BRETAGNE SUD (CMBS) pour le parquet de la salle du conseil municipal et de l'accueil de la mairie a été confiée au cabinet ARES AVOCAT de Rennes.

FINANCES

- 1- Budget primitif principal 2021 : Affectation du résultat : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'affecter la somme de 1 694 399.42 € en section d'investissement du budget primitif 2021 du budget principal (compte 1068) et de reporter la somme de 611 706.12 € en section de fonctionnement (compte 002).
- 2- Budget primitif assainissement 2021 : Affectation du résultat : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'affecter la somme de 76 661.59 € en section d'investissement du budget primitif 2021 du budget assainissement (compte 1068) et de reporter la somme de 467 938.94 € en section de fonctionnement (compte 002).
- 3- Fiscalité 2021 Vote des taux d'imposition : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de maintenir les taux d'imposition pour 2021 à savoir : Taxe d'habitation : gel du taux à 18.99 % sans modulation possible Foncier bâti : 39.05 % (Maintien du taux communal : 23.79 % + taux départemental : 15.26 %) Foncier Non bâti : 49,89 %.

4- Budgets primitifs 2021 - Vote du budget principal et des budgets annexes (Lotissements-Supérette- Assainissement collectif): le conseil municipal, à l'unanimité, a adopté les budgets suivants :

BUDGETS	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Budget principal	4 720 563,12 €	9 105 936,29 €
Budget Lotissements NIVILLAC	Dépenses : 240 559.72 € Recettes : 444 836.46 €	264 682.72 €
Budget Supérette	78 700,00 €	52 000,00 €
Budget Assainissement collectif	800 100,00 €	883 524,14 €

- 5- Emprunt de 1 000 000 € pour financer la deuxième tranche du groupe scolaire : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de souscrire cet emprunt auprès du Crédit Mutuel ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels au taux fixe de 0.48 % sur 240 mois.
- 6- Ouverture d'une ligne de trésorerie de 500 000 €: le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de souscrire cet emprunt auprès de la Caisse d'Epargne au taux fixe de 0.26 % sur 12 mois.
- 7- Modification simplifiée n° 1 du PLU de Nivillac Modalités de mise à disposition du projet au public : le conseil municipal, à l'unanimité, a fixé les dates suivantes pour la consultation du dossier : du lundi 5 avril 2021 au vendredi 7 mai 2021 en mairie (aux horaires d'ouverture) et sur le site internet.
- 8- Accord cadre à bons de commande de travaux d'extension et de réhabilitation de réseau d'assainissement (2021-2024) Attribution du marché: le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise SBCEA STURNO ZA de Port Arthur 56930 PLUMELIAU pour un montant de 226 800 € HT.
- 9- Aménagement prenant en considération l'accessibilité et la sécurité de la rue de la piscine Attribution du marché: le conseil municipal, avec 23 voix « Pour » et 1 abstention, a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise CHARIER TP 87-89 Rue Louis Pasteur 44550 MONTOIR DE BRETAGNE pour un montant de 236 227.87 € HT.
- 10- Personnel communal Fixation des taux de promotion pour l'avancement de grade : le conseil municipal, à l'unanimité, à adopté un taux de promotion à 100 % pour le grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe.
- 11- Commission de délégation de service public Election des membres : La liste commune du groupe majoritaire et minoritaire a recueilli 24 voix et les membre suivants ont été élus : Membres titulaires : M. Guy DAVID, M. Jean-Paul GOMBAUD, M. Jean-Claude FREOUR, M. Jérôme BLINO, M. Eric ROZÉ Membres suppléants : M. Jean-Paul CHATAL, M. Gérard DAVID, Mme Isabelle DESMOTS, Mme Christine COIDIC, M. Patrick BUESSLER-MUELA

- 12- Choix du mode de gestion pour le service assainissement collectif et autorisation de lancer la procédure de concession de service public : le conseil municipal, à l'unanimité, a validé le principe du recours à la concession de service public, approuvé les caractéristiques principales que devra assurer le concessionnaire et autorisé Monsieur le Maire à lancer la procédure d'attribution de la concession de service public.
- 13- Tarifs de l'Accueil périscolaire (APS) les petits murins et du pré et post accueil de L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH): le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la révision des tranches de quotient et l'augmentation des tarifs de 2%.

II - INFORMATIONS MUNICIPALES ET QUESTIONS DIVERSES

- 14- Les comptes-rendus de la commission ENFANCE JEUNESSE AFFAIRES SCOLAIRES et TRAVAUX ont été communiqués au conseil municipal et n'ont fait l'objet d'aucun questionnement.
- 15- Dénomination du groupe scolaire : le comité de pilotage composé d'élus souhaite que les parents d'élèves de l'école des PETITS-MURINS soient associés au choix du nom. Deux propositions de noms de poètes ont été faites par l'équipe enseignante : Paul ELUARD et Andrée CHEDID.
- **16-** Le souhait d'acquisition de la supérette « au petit marché local » par M. THILLIETTE, gérant, a été porté à la connaissance du conseil municipal
- 17- Un compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 1^{er} mars 2021 avec les riverains de la rue de la piscine a été fait

<u>Prochaine réunion du conseil municipal</u> : lundi 12 avril 2021 à 20H00 au centre culturel du Forum.

Rédigé à NIVILLAC, le 10 mars 2021

Le Maire, Alain GUIHARD